

Modalités de demande : la procédure nationale

- ▶ Se connecter à :
 - ▶ messervices.etudiant.gouv.fr
 - puis
 - ▶ Trouverunlogement.lescrous.fr
- ▶ Ajustement du choix de logement jusqu'au tour social.
- ▶ Jusqu'à 6 choix possibles (2/secteur).
- ▶ Indépendant des vœux Parcoursup.
- ▶ Une seule obligation pour participer au tour social national : avoir un indice social.
- ⇒ **Date limite d'inscription : 18/06/2018**

Suivez nous Facebook Twitter étudiant.gouv.fr Inscription Connexion

FOO BAR
NUMÉRO PROVVISoire 991620000K

étudiant MesServices.étudiant.gouv.fr
gouv.fr

MES AIDES

DSE ? SIMULATEUR ? ARPE ? AIDE MOBILITÉ MASTER ?

TROUVER UN LOGEMENT

EN RÉSIDENCE CROUS UN PARTICULIER BOUGER

GÉRER MON LOGEMENT

CITÉU ? GLÉ ? E-VOTE ? BAIL ?

MES AUTRES SERVICES

JOBAVIZ ? RENDEZ-VOUS SERVICES ÉTUDIANTS ? RETROUVEZ VOTRE CROUS SUR MOBILE ? ? ? ?
MA BOÎTE À QUESTIONS ? BONS PLANS ? CROUS FAVORI(S) ? CARTE ? ? ? ?

NOUVEAU SERVICE

L'accès au service CitéU est désormais accessible pour l'ensemble des Crous qui mettent à disposition ce service:

- paiement en ligne des loyers,
- paiement en ligne des réservations de logements,
- téléchargement des attestations CROUS pour les demandes CAF

INFORMATIONS TECHNIQUES

UNE adresse mail = UN utilisateur (et pas une famille)
NB : c'est la raison pour laquelle certains dossiers issus d'APB ne peuvent pas être créés automatiquement dans MesServices : changer l'email dans APB pour l'étudiant qui n'a pas été créé automatiquement

INTERRUPTION DE SERVICE

Vous pouvez désormais déposer votre DSE pour l'année 2017-2018.
Une fois authentifié sur MesServices, cliquez sur "DEMANDE DSE", puis suivez la procédure de demande de bourse / logement.
Les DSE déposés avant le 31 MAI seront instruits prioritairement quant à l'attribution des Bourses et/ou Logements.
Les demandes DSE effectuées après le 31 MAI (hors délais) seront examinées après l'instruction de ces dossiers.

Suivez nous Facebook Twitter étudiant.gouv.fr Inscription Connexion

FOO BAR
NUMÉRO PROVVISoire 991620000K

étudiant MesServices.étudiant.gouv.fr
gouv.fr

MES AIDES

DSE ? SIMULATEUR ? ARPE ? AIDE MOBILITÉ MASTER ?

TROUVER UN LOGEMENT

EN RÉSIDENCE CROUS

GÉRER MON LOGEMENT

CITÉU ? GLÉ ? E-VOTE ? BAIL ?

NOUVEAU SERVICE

L'accès au service CitéU est désormais accessible pour l'ensemble des Crous qui mettent à disposition ce service:

- paiement en ligne des loyers,
- paiement en ligne des réservations de logements,
- téléchargement des attestations CROUS pour les demandes CAF

INFORMATIONS TECHNIQUES

UNE adresse mail = UN utilisateur (et pas une famille)
NB : c'est la raison pour laquelle certains dossiers issus d'APB ne peuvent pas être créés automatiquement dans MesServices : changer l'email dans APB pour l'étudiant qui n'a pas été créé automatiquement

INTERRUPTION DE SERVICE

Vous pouvez désormais déposer votre DSE pour l'année 2017-2018.
Une fois authentifié sur MesServices, cliquez sur "DEMANDE DSE", puis suivez la procédure de demande de bourse / logement.
Les DSE déposés avant le 31 MAI seront instruits prioritairement quant à l'attribution des Bourses et/ou Logements.
Les demandes DSE effectuées après le 31 MAI (hors délais) seront examinées après l'instruction de ces dossiers.

CHEZ UN PARTICULIER VOYAGER ? BOUGER ?



Vous êtes ici : [Accueil](#)

Mon logement Crous pour la rentrée 2018 / 2019

Je fais des vœux de logements Crous dès aujourd'hui pour la rentrée prochaine (2018/2019).

Déposer mes vœux

Mon logement Crous pour cette année

Je cherche à me loger maintenant en résidence Crous jusqu'à fin août 2018.

Procédure

Réserver un logement

Suivi de mes demandes



Mon logement Crous pour un court séjour

Je cherche à me loger pour un week-end ou un court séjour (durée inférieure à un mois) dans un logement Crous sur toute la France toute l'année.

Rechercher sur
BednCrous.fr



Mon logement chez un particulier

Je recherche un logement étudiant proposé par un particulier.

Rechercher sur Lokaviz.fr



Faire une demande de CLE

Texte de présentation de CLE...

Demander une caution
CLE

Modalités DE DEMANDE => le cas du Kremlin-Bicêtre

- ▶ Transmettre au service habitat de la ville le dossier papier
 - ▶ Le formulaire sera mis en ligne sur le site internet de la ville
 - ▶ Des exemplaires sont à votre disposition ce soir

- ▶ Le service habitat transmettra au CROUS la liste des candidats souhaitant intégrer la résidence

- ▶ **Seuls les candidats qui auront fait cette double inscription : site internet CROUS et formulaire papier pourront accéder à la résidence au titre des logements réservés à la ville**

- **Date limite d'inscription auprès du service habitat : 24/05/2018**